

Le Espécehagnière



*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



À Saint-Georges de Beauce, le stand de l'association lors de l'exposition consacrée aux familles Pomerleau qui ont marqué l'histoire de la ville par leur engagement social, commercial ou communautaire.

Volume 22, numéro 1, février 2020

Table des matières

<i>Mot de la présidente M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux</i>	3
<i>Les archives - de la pierre au nuage par Claude Vachon historien</i>	4
<i>Contrat de mariage de Louis Vachon</i>	9
<i>filis de Vincent et Marie-Angélique Landry</i>	9
<i>André-Carl Vachon, artiste et écrivain</i>	16
<i>Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon</i>	20
<i>Espace publicitaire</i>	22
<i>Rassemblement 2020</i>	22
<i>Conseil d'administration</i>	23

Invitation au tournoi des descendants de Georges Vachon

Comme à chaque année depuis 2003, un tournoi de golf des descendants de Georges Vachon aura lieu au Club de golf Dufferin Heights à Stanstead en Estrie, le lundi 20 juillet. Venez avec vos amis.

*Contactez Huguette Grenier hugre43@gmail.com, (819) 876-5641.
Plus d'information dans le prochain bulletin.*



Mot de la présidente **M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux**

Bonjour à tous et à toutes!

Voici que l'hiver s'achève. La nouvelle décennie est déjà entamée et le printemps arrive. La vingt-quatrième année d'existence de notre association commence.

Avec votre premier numéro du *Copechagnière* de l'année, nous vous proposons de suivre notre historien Claude Vachon dans son tour d'horizon des supports d'écriture, de la pierre au nuage, une palpitante description de notre évolution. Nous vous offrons aussi l'occasion de découvrir l'œuvre d'un de nos membres, un auteur qui s'attache à l'histoire de l'Acadie du Québec. André-Carl Vachon.

Pour la paléographie, l'art de lire et de transcrire les anciens documents, elle vous est illustrée cette fois par le contrat de mariage en deuxième noces de Louis Vachon, fils de Vincent à Marie-Angélique Landry! Le contrat nous informe de leur mariage le 25 octobre 1723. Cette chronique nous a fait mieux connaître les filles et fils de la famille de notre ancêtre Nous en sommes maintenant aux générations qui ont suivi sur les terres de Beauport.

Le printemps ramène toujours l'assemblée générale annuelle de la fédération des associations de familles. Cette année la rencontre aura lieu au Domaine Maizerets à Québec, le 18 avril prochain à 10 heures. Nous serons présents à cette rencontre décisive pour analyser l'expérience Espace Famille au sein de la FADOQ de 2019 et la suite des activités pour 2020. Votre conseil d'administration développe un programme de promotion de l'association qui prendra de plus en plus la forme d'une participation soutenue au bulletin de la FAFQ, *Nouvelles de chez-nous*. La fédération souhaite reprendre à son compte la diffusion de quelques articles déjà parus dans les bulletins des associations. Nous serons de la partie.

C'est avec grande fierté que nous nous souviendrons d'avoir accueilli plusieurs visiteurs venus rendre hommage aux Pomerleau à l'occasion de l'exposition proposée du 5 décembre au 16 février par le service des loisirs et de la culture de la ville de Saint-Georges en Beauce. Ces expositions permettaient à des artistes locaux de mettre en évidence leur talent conjointement avec l'Association provinciale du patrimoine agricole du Québec et la Société historique Sartigan. Je remercie notre registraire Maurice Vachon qui a mené à bien notre participation à la fête. D'ailleurs c'est dans ce même élan que nous préparons notre rassemblement 2020 de la fin de l'été chez les Pomerleau de Saint-Georges.

N'oubliez pas que nous comptons sur vous pour offrir à vos frères et à vos sœurs ainsi qu'à vos enfants la possibilité de découvrir leur association de famille. Offrez un abonnement à l'ADPV. Visitez notre site Internet pour partager vos idées avec nous ou encore pour nous annoncer la bonne nouvelle d'une nouvelle adhésion!

Toujours fière et laborieuse!!



Les archives - de la pierre au nuage par Claude Vachon historien

Avec du recul, il est toujours intéressant pour un historien et archiviste de constater sous quelles formes ou quels supports les hommes ont-ils pu consigner ce qu'ils considéraient le plus important tant pour eux que pour la société dans laquelle ils vivaient. Et si nous en faisons un petit tour d'horizon pour mieux voir cette évolution ?



Le code d'Hamurrabi

Au cours de l'antiquité, la formation des sociétés et la mise en place de leurs structures amèneront aussi la création de code ou d'écriture pour établir les rudiments de leur fonctionnement. Le plus bel exemple est le code d'Hammurabi de la société mésopotamienne établi en 1750 av. J.C. et écrit en cunéiforme, c'est-à-dire dans un système d'écriture complet mis au point en Basse Mésopotamie entre 3400 et

3300 av. J.-C. Ce système d'écriture s'est par la suite répandu dans tout le Proche-Orient ancien avant de disparaître dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Ce code, gravé sur une pierre

de 2,25 m de haut, donc visible et lisible pour tous, édictait toutes les décisions du roi Hammurabi considérées comme des lois ou des articles relatifs aux divers aspects de la vie babylonienne. Plus utilitaire, on utilisait cette même forme d'écriture sur des tablettes d'argile pour établir les inventaires des denrées alimentaires des différents palais.

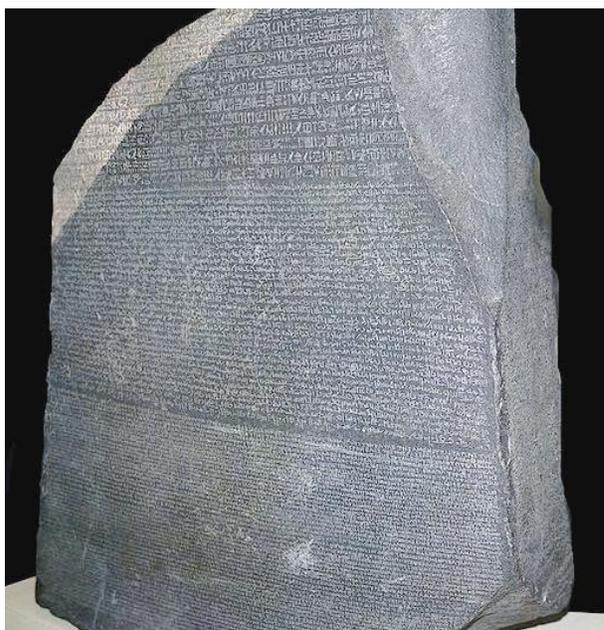
En Égypte, on se servait également de la pierre pour y graver des hiéroglyphes, notamment sur les obélisques et les murs des temples que ce soit pour rendre hommage aux dieux ou aux pharaons. On utilisait également les murs de pierre des tombeaux pour les inscrire soit pour décrire le passage du défunt vers l'au-delà, soit pour rendre hommage à ce personnage.

C'est sous la civilisation égyptienne qu'on voit apparaître le papyrus une sorte de support végétal constitué de lamelles de la plante du même nom qu'on utilisait pour la fabrication des livres et des registres fiscaux et qui servait aussi à la rédaction des actes notariés et pour la correspondance. Ainsi du support statique de la pierre on passait à un support plus léger et facilement malléable et transportable. Le plus bel exemple fut la création de la grande bibliothèque d'Alexandrie par Ptolémée 1^{er} Sôtêr, fondateur de la dynastie grecque des Lagides et roi d'Égypte (305-283 avant J.-C.). Elle aurait compté, semble-t-il, plus de 700 000 rouleaux ou volumes.

Bien que le papyrus ait été de plus en plus utilisé comme support pour toute consignation utilitaire et législative dans les différents royaumes de cette époque, il n'en demeure pas moins que la pierre demeura le support le plus «noble» pour la commémoration officielle des victoires et des titres de gloire comme les arcs de triomphe ou les colonnes triomphales sans oublier le fameux SPQR (*senatus populus que romanus* : le sénat et le peuple romain) qui donnait à tout monument le sceau de l'hégémonie romaine. Mais le papyrus prit, au cours de l'antiquité, de plus en plus de place face à la pierre pour inscrire et consigner les textes utilitaires des hommes.

Un sauve qui peut !

Les invasions barbares suivies de la chute de l'empire romain d'occident en 476 après J.C. amenèrent de grands bouleversements. L'ère n'était plus à la rédaction de textes ou à l'élévation de monuments mais plutôt à la survie des gens devant l'effondrement des structures étatiques. C'est dans quelques îlots monastiques épargnés de tout ce chambardement que les moines purent non seulement sauvegarder certains textes, mais noter leurs écrits sur des papyrus fabriqués en Égypte. Toutefois, l'expansion de l'islam en Afrique du nord au VIII^e siècle mit fin à son approvisionnement. On se rabattit alors sur les parchemins fabriqués localement à partir de peaux d'agneau, de veau ou de chevreau, pour y consigner les principaux actes écrits de même que le déroulement des événements sous forme de chroniques. Le parchemin deviendra ainsi le principal support de l'écrit durant presque tout le Moyen Âge et sera



La pierre de Rosette qui permit à Champollion de décrypter les hiéroglyphes égyptiens en 1822

progressivement remplacé par le papier venu de Chine.

Ce nouveau support constitué pour l'essentiel de fibres de lin, d'une certaine proportion de fibres de bambous et d'autres composantes permet de varier sa fabrication à l'infini. Il se propage tout d'abord avec l'expansion de l'islam à Bagdad en 793 puis au Caire en 900 et au sud de l'Espagne en 1056. Son utilisation débutera en Sicile en 1102 ensuite dans le sud de la France plus précisément à Marseille au milieu du XIII^e siècle puis au nord du pays, à Troyes, au XIV^e siècle.

La gloire de la pierre

Bien que le papyrus et le parchemin aient été les principaux supports de l'information et que le papier fasse peu à peu son apparition, la pierre connaîtra ses heures de gloire durant cette période par le biais des cathédrales. Dans ces édifices, fleurons du catholicisme à la gloire de Dieu, nous retrouverons des grands pans de la Bible sculptés tant sur les portails et les murs des

édifices que sur les chapiteaux de leurs colonnes. Plusieurs de ces représentations seront même peintes de couleurs vives qui s'effaceront au fil du temps. En plus de ces sculptures et de ces fresques, l'Église avait même ajouté d'autres moyens de diffusion de son message à ses fidèles presque tous illettrés que ce soit par ses prêches, ses chants liturgiques et ses mystères qu'on jouait sur ses parvis faisant ainsi des cathédrales une sorte de multimédia.

L'ère du papier

C'est au cours de la Renaissance que le papier, fabriqué à partir des celluloses du bois, deviendra le support régulier de l'écriture. Une invention en augmentera considérablement sa fabrication et son utilisation soit l'imprimerie, inventée par Gutenberg en 1440. Ce nouveau support et cette nouvelle invention permettront de vulgariser les connaissances tant religieuses que profanes par la production d'une foule de livres dont les plus beaux exemples seront tout d'abord l'impression de la Bible et plus tard l'Encyclopédie universelle du XVIII^e siècle (1751-1772) sous la direction de Diderot et d'Alembert. En plus des livres, le papier permettra également la rédaction d'un nombre incalculable d'actes et de textes légaux ou législatifs qui régiront la vie des hommes sans oublier toutes les correspondances qu'ils s'échangeront entre eux.

Ce support flexible et léger dont la production se répandra de plus en plus permettra la création au XVI^e siècle de la gazette pour la publication des documents officiels gouvernementaux. Ce mot gazette vient de l'italien «gazzetta» c'est-à-dire, de la pièce de monnaie qu'il fallait payer pour se procurer une copie d'un des journaux vénitiens. Pour certains gouvernements, dont celui de la Grande-Bretagne et du Canada, la publication d'informations dans une gazette était et est encore aujourd'hui une nécessité juridique aux termes de laquelle les documents officiels entrent en vigueur et deviennent d'intérêt public. Ce terme fut par la suite employé, pendant bien des années, et même encore aujourd'hui pour la désignation d'une foule de journaux de l'ère moderne.

À notre époque contemporaine, ceux-ci transmettent une multitude d'informations qu'elles soient politiques, culturelles, artistiques ou sportives. Pour conserver de façon pérenne toutes ces informations on utilisa à partir des années 1950 un nouveau support, le microfilm, c'est dire la photographie miniaturisée sur celluloïd des principaux journaux, soit pour leur conservation, soit pour leur consultation ultérieure.

L'électronique

Mais peu à peu, dans la seconde moitié du XX^e siècle, devant la masse grandissante et envahissante de toutes les informations papier accumulées dans différents organismes qu'ils soient publics tel les ministères ou régies gouvernementales ou privés comme les compagnies, les journaux, les postes de radio et de télévision, elles seront transférées sur un autre support encore plus léger, les supports électroniques, libérant bien des espaces physiques pour leur conservation. On utilisa dans un premier temps les rubans magnétiques puis la technologie évoluant sans cesse, on opta pour l'utilisation du numériseur c'est-à-dire par l'utilisation d'appareils électroniques qui permettent de transférer les documents papier vers des fichiers numériques qui sont conservés dans le «nuage», une sorte d'entrepôt électronique des documents numérisés.



Représentation imagée du « nuage »

Toute une évolution

Ainsi, depuis des millénaires, l'Homme a voulu laisser une trace de lui-même c'est-à-dire de ses actions en utilisant les supports à sa disposition qui ont évolué au fil du temps selon sa créativité. De la pierre en passant par le papyrus, le parchemin, le papier, le microfilm, le ruban magnétique et le numériseur ces supports informatifs d'une consistance très matérielle, au départ, sont devenus de plus en plus souples et légers jusqu'à devenir presque immatériels dans le NUAGE !!!

Contrat de mariage de Louis Vachon fils de Vincent et Marie-Angélique Landry

Note : Dans le bulletin précédent, nous avons présenté le mariage de Louis Vachon fils de Vincent Vachon et de Louise Maillou. Louise est décédée le 14 février 1923. Louis est resté avec quatre enfants à sa charge :

Marie-Louise est née le 15 décembre 1717,

Louis est né le 13 mai 1719,

Germain est né le 30 janvier 1721,

Vincent est né le 16 octobre 1722.

Louis Vachon s'est marié en deuxièmes noces à Marie-Angélique Landry, le 25 octobre 1723 à l'église de La Nativité-de-Notre-Dame de Beauport. Le contrat de mariage fut rédigé le 24 octobre 1723 par le notaire Jean Robert Duprac.

Quatre enfants, trois filles et un garçon sont nés de ce mariage :

Angélique Vachon est née le 1^{er} septembre 1724 à Beauport.

Madeleine Vachon est née le 9 janvier 1726 à Beauport.

Jeanne Vachon née le 11 mars 1727 à Beauport.

Jean Vachon est né le 15 novembre 1728 à Beauport.

Louis Vachon est décédé le 22 mars 1731 à Beauport.

Marie Angélique est restée avec 8 enfants en bas âges à sa charge.

Marie-Angélique Landry s'est remariée le 1^{er} octobre 1731 à Louis Binet. De ce mariage, elle donna naissance à quatre enfants :

Louis François est né le 5 août 1732 et décédé le jour suivant.

Louis est né le 31 août 1733.

Pierre est né le 29 juin 1736.

Gabriel est né le 6 novembre 1738

Contrat de mariage de Lous Vachon et Marie Angélique Landry
Noel Duprac 24 Octobre 1723

Pardevant Le Notaire des Seigneurie de beauport St. Gabriel notre Dame des anges En la nouvelle france. SoubSigné. ReSidant a beauport Et temoins cy bas nomé fure preSent Louy vachon abitant de beauport veuffe de deffunctes LouiSe Mailloux vivant Sa femme de luy. Et En Son nom Dunne part Et ange lique Landry filles de Glaud landry Et angelique verriere*
* Sa femme dela paroiSSe de la Stes. famille ace preSent Et de Son ConSentement Dautre part Les quel partie deleur bon grée presence deleur parans et amie pour ce aSSemblé de part et Dautre cy appret S'avoir de la part de louy vachon aSSistée du Sieur Mailloux Capitaine

de milice dela Coste de beauport de francoy vachon*-----*Vincent vachon frere dudit future Epoux de Sr. Jean turgeon oncle du CoSté maternelle de pierre Mailloux Son beau frere Et de la part dela dites angelique landry future EpouSe angelique verriere Sa mere Glaude landrie Son frere Jean duprac Son beaufre a CauSe de Marie landrie Sa femme Et noel Giroux amie dela dites future EpouSe, et Mathieux teSSier dit la plantes amie auSSy, ont fait les traités et promeSSe de Mariage quy En Suive ceSt aS'avoire que ledit louy vachon et angelique landry Se Sont promie et promet prendre reciproquement lun Et lautre par nom Et loy de Mariage iceluy faire Et SolemniSer En la Stes. Eglise Catolique apoStolique et romainne le plustoSt que faire ce pourra Et quy Sera deliberé Entre Eux leur parant Et amie Sidieu et notre dites mere Stes. Eglise y Consent et accorde pour Estre un Et Comun du Jour de leur EpouSaille et benedictions nuptialle En tout et chachun leur bien meuble et immuble aqueSt et ConqueSt et meSme de leur prope derogent et renonce pour cette Effet Seulement ala Coutume de parie et a toute autre a ce Contraire Et ala future EpouSe porte et amie En la future Communautés la Somme de deux Cent dix neuff livre

(2)

En habit ments harde Et linge argent et autre ustancille de menage le tout EstimŽ ala m•able Entre les dis parant et amie dela quel dite Somme En Entera En la dit future CommunautŽs la Somme Cent neuffe neuff livre Et les autre Cent dix livre luy sortiront En nature depropre a Elle au lieu deson CostŽs Et ligne Et ceux dudit future Epoux En Sa part de Linvantaire quy a EstŽs fait Entreluy et la dites deffunctes Mailloux Sapremierre femme paSSŽ devant duprac notaire En dat de Et En Ces Convantions matrimoniale portŽs par Son Contract de Mariage deluy et dela dites deffunctes paSSé devant le meSme notaire quy Entrera En la future Communauté Comme il Sont Convenue Et Sont ConvenŸe les dis future Epoux que les Enfams mineurs dudit future Epoux Seront nourie Et Elevéé et Entretienue Sur la Communautés Jusqua quil Soit PourveŸ Soit par mariage ou autrement pour le revenue de leur bien En travaillant Selon leur force et industrie Sans En pretende au Cun Salaire ny ertributions Et En faveur duquel futur mariage le dit future Epoux pour la bonne amitier qu'il porte a la dites future EpouSe et pour luy En donner des marque Certainne et pour luy aider aporter les charge du menage luy a fait et fait par cest presente pareille don Et avantage Sur tous cest bien meuble et immeuble Comme le moins prenant de cest Enfams peut avoir En SuccesSions future Et a ledit des Segond noce et ala Coutume depary preSent et acceptant pour En Jouir faire Et disposer par Elle Ses hoirs et ayante CauSe En toute propriétés comme des choSe a Elle appartenante Et pour inSinuer cest presentes En la provostés Et ad mirautés de quebecs dans les quatre mois de Lordonnance les partie on fait Et Constituer leur procureur Generale Et Speciale le porteur des presentes au quel il Donne pouvoire dece faire et En requerire act Et le future Epoux a douee

(3)

et doux la dites future EpouSe du douaire Coutumier ou dela Somme de quatre Cent Livre de douaire prefixe aSon chois et options duquel iluy Sera fait delivrance Sy tost que douaire aura lieux Sans estre tenue le demender En Justice pour les quels le bien du dit future Epoux En demeur chargé et hipotiqué le preciput Sera Egalle et reciproque Entre les future Epoux dela Somme de Deux Cent livre aapprendre par le Survivant Sur les bien meuble de leurs Communautés En meuble Suivant Linvantaire quy En Sera fait pour lors Suivans la priSée hors de part Et Sans Crie, En En meuble ou En denied Comptant au chois du Survivant Et En outre le Survivant Sest harde linges lite telle quy Se trouvera alors avec cest outy ne Seront tenue les future Epoux des dettes et hipoteque lun de lautre fait Et Créé avant leur future Mariage Elle Seront payee et acquiter Sur celuy ou Celle quy les aura faite et Créé et Sur Son

bien Sera permie alors ala future Epouse advenant la diSSolutions deleur future Communautés de renoncer a ycelle Et dem porter franchement et quittement ce quel JuStifira avoire apportŽs et mie En Jcelle Ses habit lingesharde bage et Joiaux litte telle que DeSSus ceSt doire preciput le tout reglé tout ce quy luy Sera advenue et Echue par SuccESSions donations ou autrement Sans eStre tenue duditte hipoteque de leur future Communautés En core bien quel y fut obligé ou Condamner au quel Cas Elle Sera aquitter et idamiSer Sur les biens du dit future Epoux quy la des apreSent chargé et hipotequé Et pour la bonne amitier que les future Epoux seporte lun Et Lautre Il Se font par ceSt preSent domutuel Entre vifs chachun deux acceptant detout et chachun leur meuble et imeuble quy Se Trouveront restés le Jour du deced du premier

(4)

mourant pour En Jouir par uSufruit Sa vie dirant du Survivant Seulement Sans Estre tenue de donner CauSSions que Sa CauSions Juratoire pourveu quapreSt le deceSt du premier mourant qu'il n'y ay aucun Enfant vivant deu deux Et pour faire inSinuer cest preSente Comme deSSus Car le tout a Esté accordées Promettant &c obligent &c Renoncent &c fait Et paSSé au dit beauport En la maiSon de louy vachon future Epoux aprest midy le vingt quatre ieSme octobre mil Sept Cent vingtrois preSence de RenŽ Toupin et JoSeph Drenville temoins demeurante au dit beauport quy ons Signe avec* *Louy vachon future Epoux le Sr. Mailloux Capitaine dela milice dudit beauport le Sr. Jean turgeon pierre Mailloux et nous notaire Signé

a la minutte des presentes Et ont les dis angelique landry future EpouSe angelique verriere noel

giroux glaude landry Mathieux teSSier et autre Susnomé on déclaré ne Scavoire Signé de ce Enquis Suivant lordonnance

louy vachon (Sign.)

Noel Maillou (Sign.) Jean Turgeon (Sign.)

pierre maillou deruiSSaux (Sign.) Joseph Rinville (Sign.)

Renétoupin (Sign.)

N Duprac notaire (Sign.)

Cet acte notarié a été transcrit par Jacques Vachon. La transcription n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par la BANQ.

Pardevant de Solaire, des Seigneuries de
 de Beauport St. Gabriel notre Dame des anges
 En la nouvelle France. Soub signe. Residant a
 Beauport Et temoins cy bas nomé furent present
 # habitant de Beauport # Louy wachon veuf de deffunctes Louise Mailloux
 # sa femme # vivant sa femme de luy autorise. Et En son nom
 Donne part Et ange lique Landry filles de
 Glau Landry Angelique verriere de la parvite de
 la Ste Camille ac present Et de son Contentement
 Dautre part les quel partie de leur bon grée
 presence de leur parans et amie pour ce assemble
 de part et Dautre. Savaire de la part de Louy
 wachon assisté duieur Mailloux Capitaine de
 milice de la Cotte de Beauport de francoy wachon
 frere dudit future de # Jean Turgeon oncle du costé
 materielle de pierre Mailloux son beau frere Et de
 la part de la dites Angelique Landry future Epouse
 Angelique verriere sa mere Glau Landry son
 frere Jean Duprac son beau frere a Cauch de Marie
 Landry sa femme Et noel Giroux amie de la dites
 future Epouse et Mathieu teffier dit la plants
 amie au ty, ont fait les Waite's et promette de
 Mariage qui En suite est ad savaire que ledit Louy
 wachon et Angelique Landry se sont promis et promet
 prendre reciproquement lun Et lautre par nom Et
 loy de Mariage iceluy faire Et solemniser En la
 Ste Eglise. Catholique, apostolique et romaine le
 plus tost que faire se pourra Et qui sera deli ben. entre
 leur parans et amie, lidieu et notre dite
 Ste Eglise. y Content et a corde pour Estre un Et
 l. omun du jour de leur Epousaille et benedictions
 nuptiale En tout et chachun leur bien meuble et
 immuble a quest et Conquest et mesme de leur propre
 derogent et renoune pour cette. Effet seulement a la
 Coustume de parvis, et a toutes autres a ce contraire Et a la
 future, Epouse, poste et amie En la future. Commu
 nautés la somme de deux Cent dix neuff liors

En habit neustt Harde Et linge argent et autre
ustancille de menage le tout estime et la mia ble entre
les dis parant et amie de la quel dite. Somme En Endra
En la dit future Communauté la Somme Cent neustt
neustt livre. Et les autre. Cent dix. livre. Luy sortiront
En nature de propre a Elle au lieu de son Colles Et ligne
Et ceux dudit future Epoux En l'apart de L'inventaire
quy a esté fait En luy et la dites deffunctes et lailloux
L'apremier femme passé devant du prae notaire En dat
de Et En ces Conventions matrimoniales passés par
son Contract de Mariage de luy et de la dites deffunctes
passé devant le mesme notaire quy En breva En la
future Communauté Comme il sont convenu
Et sont convenus les dis future Epoux que les Enfants
mineurs dudit future Epoux seront nouris et élevés
et entretenus par la Communauté Jusqua quil
soit Pourveü soit par mariage ou autrement pour le
revenue de leur bien En travaillant selon leur force
et industrie sans En pretendre A au Cui savaux ny
retributions Et En l'aveur duquel futur mariage
le dit future Epoux pour la bonne amitié quil
porte a la dites future Epouse et pour luy En donner
des marque Certainne et pour luy aider a porter les
charge du menage luy a fait et fait par cest present
parvulle don Et advantage sur tous ses biens meuble
et immeuble aq~~u~~est et ~~compost~~ Comme le moins
prenant de cest En fans peut avoir En successions
future Et a le dit des second noce et ala Coutume
de parvy present Et acceptant pour En souv. faire Et
dis poter par Elle les hoirs et ayants cause Entous
propriétés comme des chate a Elle appartenante Et
pour incliner cest presentes En la provotés Et ad
onisations de quebus dans les quatre mois de
L'ordonnance les parties fait Et Constituer Cui
procureur Generale Et speciale le porteur des
presentes au quel il donne pouvoire de ce faire
et En requirer act Et la future Epouse a deüci

et donne la dite future. Epoux. du Douaire. Coutumier
ou de la somme de quatre Cent Livre. de doiaire
prefixe a son choix et options en quel luy sera fait
delivrance. Sy tost que doiaire aura lieux sans estre
venue le demander en Justice pour les quels le bien
dit future Epoux est demeur chargé et hi polique
le predicut sera Egalle et reciproque entre les
future Epoux de la somme de Deux Cent livre
apportés par le survivant sur les bien meuble de
leurs Communautés en meuble suivant l'ivant au
quoy en sera fait pour lors suivant la priée hors
de part et sans Griev. En En meuble ou En denier
Comptant au choix du survivant et En outre le
survivant est chargé linge telle que s' trouvera
alors avec est outy et servent tenue les future Epoux
des dettes et hipotèque l'un de l'autre fait et crée
avant leur future mariage Elle s'ont payer
et acquiter sur celui ou celle qui les aura faite
et crée et sur son bien sera permis alors ala
future Epoux advenant la dissolution de leur
future Communautés de renouer a celle et dem
porter franchement et quittement ce quel justifiera
avoir apportés et mis en quelle les habit linge
chargé et doiaire linge telle que dessus est
doire pre à part le tout veill tout ce que luy sera
advenue et Echue par successions donations ou
autrement sans estre tenue de dette hipotèque
leur future Communautés En bien quel y fut obligé
ou condamné au quel cas Elle sera acquitter et dem
sur les bien du dit future Epoux qui la des apportés
chargé et hipotèque et pour la somme amiter que
les future Epoux se porte l'un et l'autre. Et se font
par est present domituel l'entrevise. Chacun deux
acceptant de tout et chacun sur meuble et immeuble que
se trouveront restés le jour du deud et du premier

André-Carl Vachon, artiste et écrivain

André-Carl Vachon lauréat du prix littéraire Philippe-Aubert-de-Gaspé 2019 et finaliste pour le prix Éloïze « Artiste de l'Acadie du Québec »!

Le 9 novembre 2019, à Saint-Jean-Port-Joli, André-Carl Vachon a reçu le prix Philippe-Aubert-de-Gaspé 2019, dans le cadre du Salon du livre de la Côte-du-Sud.



Le jury a choisi André-Carl Vachon parmi 120 auteurs de la région, pour sa contribution exceptionnelle à l'histoire et son amour de l'Acadie. Le prix Philippe-Aubert-de-Gaspé est remis sur une base annuelle dans le cadre du Salon du livre de la Côte-du-Sud. Le but visé par le prix est de rendre hommage à un auteur ou à une autrice de la Côte-du-Sud s'étant distingué sur la scène littéraire ou historique. La

Côte-du-Sud regorge d'auteurs talentueux qui ont contribué à enrichir la littérature et l'histoire. Ce prix vise à mettre en lumière leur engagement et leur dévouement envers la littérature ou l'histoire québécoise.

Philippe Aubert de Gaspé, un de nos ambassadeurs, est né à Québec le 30 octobre 1786, il a été un seigneur et un écrivain de Saint-Jean-Port-Joli. Il a vécu les premières et les dernières années de sa vie dans le manoir de ses ancêtres. Il est mort le 29 janvier 1871, à l'âge de 85 ans. Il nous a laissé un riche héritage littéraire, dont *Les anciens Canadiens*.

De plus, le 27 novembre, André-Carl a appris qu'il était finaliste pour le prix Éloïze « Artiste de l'Acadie du Québec », pour son roman jeunesse « Raconte-moi la Déportation des Acadiens »! Le lauréat sera dévoilé lors de la prochaine édition des Éloïzes qui se déroulera du 29 avril au 2 mai 2020 à Petit-Rocher, au Nouveau-Brunswick.

Les prix Éloïzes célèbrent l'excellence dans six disciplines artistiques en Acadie depuis 1998. Depuis 2008, les prix sont remis tous les deux ans. Quant au prix Éloïze « Artiste de l'Acadie du Québec », il a été attribué pour la première fois lors de la cérémonie de 2012. De plus, c'est la seule distinction remise à un artiste québécois.

Notice biographique

(Saint-Fabien-de-Panet, 1973 -) Auteur et conférencier sur l'histoire des Acadiens, André-Carl Vachon est détenteur d'un baccalauréat ès arts en Pédagogie, en Sciences religieuses et en Théologie (Université de Montréal 1993-1996), d'un certificat en enseignement de l'histoire (UQÀM 2001-2005), ainsi que d'une maîtrise en histoire acadienne (UQTR 2016-2018).

André-Carl Vachon est aussi l'auteur de l'essai *Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray*, publié aux éditions La Grande Marée, en 2016, dont la préface a été rédigée par Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec. Cette publication lui a valu la Bourse de création des Écrivains francophones d'Amérique, le Prix Percy-W. Foy 2016, le Prix France-Acadie 2018, ainsi que le Prix Robert-Prévost 2018.

Il est également l'auteur d'*Une petite Cadie en Martinique*, publié aux éditions La Grande Marée, en 2016. Pour cet essai, l'auteur a reçu la Médaille de Morne-Rouge 2017.

Par la suite, il a publié aux éditions La Grande Marée, *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations, tome 1 (1603-1710)*, en 2018. La suite a été publiée en 2019, *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations, tome 2 (1710-1763)*. Également en 2019, il a publié son premier roman, *Raconte-moi la Déportation des Acadiens*, dans la collection jeunesse des Éditions Le Petit Homme.

Par ailleurs, André-Carl Vachon a également participé au collectif, *L'Acadie. Hier et aujourd'hui. L'histoire d'un peuple* (2014), gagnant du Prix France-Acadie 2015. Il est aussi l'un des collaborateurs du livre *Le Québec acadien. Parcours historiques* (2015).

Ses oeuvres Classé par : Titre | Date de publication

Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray (2016)

André-Carl Vachon, *Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray*, Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick) : La Grande Marée, 2016, 320 p. ISBN : 978-2-349-72340-6

Notes : Comprend un index.

Prix : Bourse de création des Écrivains francophones d'Amérique (reçu le 15 avril 2016).

Prix Percy-W.-Foy 2016 de la Société généalogique canadienne-française (reçu le 14 juin 2017).

Prix France-Acadie 2018 (reçu le 17 septembre 2018)

Prix Robert-Prévost 2018 (reçu le 13 juin 2018)

La Déportation des Acadiens (2019)

André-Carl Vachon, *La Déportation des Acadiens*, Montréal : Petit homme, collection Raconte-moi, 2019, 130 p. ISBN : 978-2-89754-156-9

Notes : ISBN (version numérique) 978-2-89754-157-6

Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec, 1755-1775 (2014)

André-Carl Vachon, *Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec, 1755-1775*, Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick) Canada : La Grande Marée, 2014, 220 pages : illustrations ; 23 cm.

ISBN : 9782349723147. Notes : Format numérique : ISBN 9782349723192

Comprend un index. Prix Acadie-Québec 2015 (reçu le 24 juin 2015). Prix France-Acadie 2015 (2e position et mention du jury, le 22 septembre 2015). Prix Percy-W.-Foy 2014 de la Société généalogique canadienne-française (reçu le 10 juin 2015). Parmi les 84 meilleurs livres publiés en 2014, soit les coups de cœur des rédacteurs de revues, selon la SODEP (Société de développement des périodiques culturels québécois). 3e position du top 10 des coups de cœur culturels 2015 (journal Acadie Nouvelle, 31 décembre 2015, p. 21).

Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations (2019)

André-Carl Vachon, *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations - Tome 2. 1710-1763*, Tracadie (Nouveau-Brunswick) : La Grande Marée, 2019, 309 p. ISBN : 978-2-349-72384-0

Notes : Comprend un index. Illustré et publié en couleur.

Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations (2018)

André-Carl Vachon, *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations - Tome 1. 1603-1710*, Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick) : La Grande Marée, 2018, 176 pages.

ISBN : 978-2-349-72376-5

Notes : Comprend un index. Illustré et publié en couleur.

Top 10 des livres populaires dans la catégorie Essais / Histoire, selon *Leslibraires.ca* (du 28 décembre 2018 au 15 janvier 2019)

L'histoire de la famille acadienne des Lejeune dit Briard : les sept premières générations et plus (2014)

André-Carl Vachon, *L'histoire de la famille acadienne des Lejeune dit Briard : les sept premières générations et plus*, Sainte-Adèle (Québec) : KLEMT édition, 2014, 776 pages : illustrations ; 29 cm.

ISBN : 9782924101179

Notes : Comprend un index. Prix Acadie-Québec 2015 (reçu le 24 juin 2015).

Une petite Cadie en Martinique (2016)

André-Carl Vachon, *Une petite Cadie en Martinique*, Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick) : La Grande Marée, 2016, 137 p. ISBN : 978-2-349-72348-2

Notes : Comprend un index

Médaille de Morne-Rouge (reçue le 8 février 2017)

Prix Robert-Prévost 2018 (reçu le 13 juin 2018)

Lignée ascendante d'André-Carl Vachon

Vincent Vachon

La Copechagnière, Poitou, France

Sapience Rabeau

Paul Vachon

mariés à Beauport, enregistré à N.-D. de Québec, le 22 octobre 1653

Marguerite Langlois

Noël Vachon dit Pomerleau

mariés à La nativité de Notre-Dame de Beauport, le 24 octobre 1695

Monique Girou

Noël Vachon dit Pomerleau

mariés à La nativité de Notre-Dame de Beauport, le 13 janvier 1719

Marie-Jeanne Bélanger

Louis-Antoine Vachon

mariés à St-Joseph de la Nouvelle Beauce. le 19 janvier 1762

Hélène Lessard

Antoine Vachon

mariés à Ste-Marie de la Nouvelle Beauce, le 20 janvier 1789

Marie-Charlotte Labbé

Augustin Vachon dit Pomerlo

mariés à St-Joseph, comté Beauce, le 25 juillet 1837

Athalie Létourneau dit Pollette

Thomas Vachon

mariés à St-Joseph, comté Beauce, le 26 février 1878

Marie-Dina Maheux

Amédée Vachon

mariés à St-Joseph, comté Beauce, le 7 septembre 1909

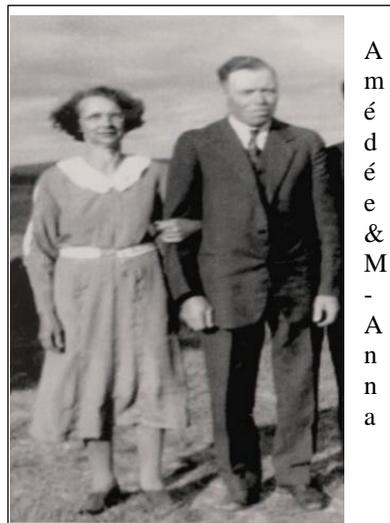
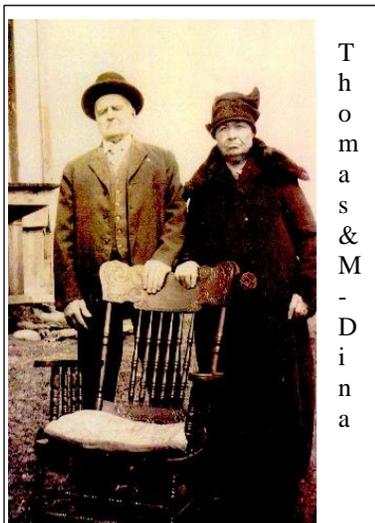
Marie-Anna Doyon

André Vachon

mariés à St-Just-de-Bretenières, comté Montmagny, le 11 juin 1941

Marguerite Gosselin

Grands-parents d'André-Carl





Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon

Bienvenue à nos nouveaux membres (depuis novembre 2019)

Noëlline Vachon, Saint-Georges de Beauce

Léonette Pomerleau, Sainte-Marie de Beauce

Statistiques

107 membres en règle : (86 membres et 21 conjoints)

5 membres cotisation échue (1^{er} avis envoyé) : (4 membres et 1 conjoint)

8 membres cotisation échue (2^e avis envoyé) : (6 membres et 2 conjoints)

Ville d'origine de nos membres.

Voici un petit tableau qui indique d'où proviennent nos membres.

Amos - (Québec)	1	Napierville - (Québec)	1
Ascot Corner - (Québec)	2	Orléans – (Ontario)	2
Ascot-Corner - (Québec)	2	Ottawa – (Ontario)	1
Augusta – (Maine)	2	Québec - (Québec)	18
Baie-Saint-Paul - (Québec)	1	Saint-Alban - (Québec)	1
Belcourt - (Québec)	1	Saint-Ferdinand - (Québec)	1
Bexley – (Ohio)	1	Saint-Georges - (Québec)	4
Boucherville - (Québec)	2	Saint-Hubert - (Québec)	1
Brampton – (Ontario)	1	Saint-Isidore - (Québec)	1
Cantley - (Québec)	1	Saint-Jean-sur-Richelieu - (Québec)	3
Chambly - (Québec)	1	Saint-Joseph - (Québec)	1
Coaticook - (Québec)	1	Saint-Pierre-de-Broughton - (Québec)	1
Colchester - (Connecticut)	1	Saint-Pierre-Île-d'Orléans - (Québec)	1
Côteau-du-Lac - (Québec)	2	Saint-Raymond - (Québec)	1
Cumberland – (Ontario)	2	Saint-Rémi - (Québec)	1
Duck Lake – (Saskatchewan)	2	Sainte-Germaine-Boulié - (Québec)	2
East Broughton - (Québec)	1	Sainte-Marie - (Québec)	3
Ennismore – (Ontario)	1	Salt Spring Island – (Colombie-Britannique)	1
Frampton - (Québec)	1	Sherbrooke - (Québec)	6
Gatineau - (Québec)	3	Ste-Catherine-de-la-J.-Cartier (Québec)	1
Hanmer – (Ontario)	1	Talence – (France)	1
Kinnear's Mills - (Québec)	1	Thetford Mines - (Québec)	9
Kinnear's Mills - (Québec)	1	Trois-Rivières - (Québec)	1
L'Assomption - (Québec)	2	Val-D'Or - (Québec)	1
Laval - (Québec)	4	Varennes - (Québec)	1
Lévis - (Québec)	3	Victoria – (Colombie-Britannique)	1
Longueuil - (Québec)	2	Weedon - (Québec)	1
Magog - (Québec)	1	Westmount - (Québec)	1
Mercier - (Québec)	2	Winnipeg – (Manitoba)	1
Montréal - (Québec)	5		

Quelques statistiques du site Internet : www.vachon-pomerleau.org

Les personnes qui ont consulté notre site Internet proviennent de :

6 continents 21 sous-continent 129 pays et 2045 villes.

Page Facebook

Les membres et les non membres sont très actifs sur la Page Facebook. Nous avons **260** mentions « J'aime ». Continuons à diffuser notre Page Facebook à tous les membres de notre famille et les personnes de notre entourage.
Lien : www.facebook.com/VachonPomerleauOrg

Mot de passe

Il y aura changement du mot de passe pour « Accès privé aux membres » à chaque publication du bulletin « Le Copechagnière ». Le nouveau mot de passe à compter du 1^{er} mars 2020 sera : **printemps**.

Vous trouverez le bouton « Accès privé aux membres » au bas de chaque page du site Internet de l'association.

INVENTAIRES DES ACTES NOTARIÉS DE JACQUES VACHON

Sur le site Internet de l'association sous « Accès privé aux membres », vous trouverez sous l'onglet Base de données, l'index de l'inventaire des actes notariés de Jacques Vachon. Voici quelques explications à propos de cet inventaire : à la colonne E non transcrite indique que seulement la copie originale est disponible. La mention épurée indique qu'en plus d'être transcrit, le texte a été amélioré par la correction des lettres non reconnues au moment de la numérisation,

Afin d'obtenir copie d'une ou de plusieurs actes, soit la copie originale ou sa transcription, vous devez repérer à la première colonne le numéro de la ligne de l'index. Indiquer ce numéro et le contenu de la ligne dans le courriel que vous allez envoyer à Léandre Vachon : lenvac@sympatico.ca.

L'objectif est d'offrir soit une copie de l'original de l'acte, sa transcription ou encore les deux pour 5 \$ pièce. La copie vous serait envoyée par courriel. Le document pourrait être expédié en version papier en y ajoutant les frais de manutention et de poste.

Pour ceux et celles qui n'ont pas accès à internet, si vous avez une requête d'acte notarié des Vachon ou Pomerleau, contactez Léandre Vachon.

Lig	A	B	C	D	E
1	,5555566DOSSIER INVENTAIRE DES ACTES NOTARIÉS				
2	DOSSIER	NOTAIRE	(aaaa-mm-jj)	TITRE	NOTES
3	1,24	?	1749-09-19	Quittance générale de René Beaudouin à Ignace de L	Non transcrite
4	2,80	Acte	1844-03-09	Testament de Sr Jean-Baptiste Vachon	Transcrite
5	2,81	Acte de décès	1844-03-09	Testament de Dame Sarah Davis épouse de Jean-	Transcrite
6	2,6	Acte de mariage	1864-10-24	Acte de mariage de Jean-Baptiste Vachon navigateur	Non transcrite
7	2,7	Acte de mariage	1841-12-16	Acte de mariage de Jean-Baptiste Vachon navigateur	Non transcrite
8	2,54	Acte	1836-05-06	Procès d'Alexis Deroussel vs Jean-Baptiste Vachon c	Non transcrite
9	3,88,	PARANT, Antoine	1749-05-17	Vente que fait Pierre Marcoux à André Marcoux son	Non transcrite
10	1,56	AUBER, Claude	1844-03-11	Inventaire des biens de feu Jean-Baptiste Vachon et d	Transcrit
11	2,125	AUBER, Claude A.	1678-07-09	Marché entre Henry Delaunay pour l'intendant et Jea	L'original Manqu
12	2,126	AUBER, Claude A.	1735-07-31	Contrat entre Jean Creste et Dame Piché	Non transcrite
13	2,85	AUDOUART ?	1817-05-21	Bail à loyer de François Hélot à Marie Victoire Duma	Transcrite
14	2,39	BANC de la Reine	1849-09-10	Protet de Jean-Baptiste Vachon Junior à James Lynch	Transcrite
15	2,55	BANC de la Reine	1882-03-31	Obligation par Ferdinand Vachon de St-Jean Deschail	L'original Manqu
16	1,97	BANC du Roy	1867-03-21	Testament D'Ayton Kinnear	Non transcrite

Espace publicitaire

 <p>POMERLEAU GAZ PROPANE POUR ENTRETENIR LA FLAMME</p>	<p>POUR UNE BONNE AFFAIRE, VOYEZ DION CHEVROLET BUICK GMC INC. www.dionchevrolet.com</p> <p>Richard Dion Président</p> <p>2200, rue Sherbrooke MAGOG, Québec J1X 4Z6 Bur.: (819) 843-6571 Rqs.: (819) 847-0303 Fax: (819) 843-6528</p> <p>LOCATION AVIS</p> <p>Magog: (819) 868-2847 richard.dion@dionchevrolet.com</p>
---	--

Nous vous rappelons que pour ceux et celles qui désirent offrir de la publicité et de la visibilité à leur entreprise, vous devez contacter M. Daniel Pomerleau, administrateur de l'Association par courriel à lldp@videotron.ca ou au 819 569-0397.

Rassemblement 2020

Le conseil d'administration vous informe que le rassemblement de 2020 aura lieu le 12 septembre prochain au 521, 6^e Avenue à Saint-Georges de Beauce.

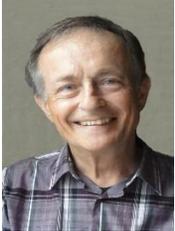
Les détails de la programmation de la rencontre seront présentés dans le bulletin de l'association de juin. Notons déjà les trois éléments suivants :

- Assemblée générale annuelle.
- Conférence par Hervé Pomerleau portant sur ses activités d'entrepreneur.
- Visite des installations de Pomerleau et de Beaubois.

Pour de plus amples informations, s'adresser à:

Maurice Vachon : 418 222-2811. mauricevachon@derytele.com
Pierrette Vachon-L'Heureux : 418 687-0589. vachonlheureux@webnet.qc.ca
Daniel Pomerleau : 819 569-0397. lldp@videotron.ca
ou consulter le site internet de l'Association <http://vachon-pomerleau.org>
ou la page Facebook : www.facebook.com/vachonPomerleauOrg

Conseil d'administration

	<p>Pierrette Vachon-L'Heureux Présidente 1115, ave Marguerite-Bourgeoys Québec (Québec) G1S 3Y1 418 687-0589 vachonlheureux@webnet.qc.ca</p>		<p>Francine Vachon Vice-présidente 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p>
	<p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, (Québec) G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p>		<p>Maurice Vachon Registraire-webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 760-8414 mauricevachon@derytele.com</p>
	<p>Marie-Marthe Pomerleau Administratrice 1230, rue des Éilletts Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p>		<p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 mdp@videotron.ca</p>
	<p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p>		<p>Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke (Québec) J1K 1R8 819 791-5465 Sylvain.vachon@outlook.com</p>
	<p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade, app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p>	 <p style="text-align: right;"><i>Il n'en reste que sept en inventaire à 10 \$ chacune</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Contactez Maurice Vachon.</i></p>	

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en mars 2019. Prière de soumettre vos articles par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 février 2019.



Le service des loisirs et de la culture de la ville de Saint-Georges organisait une exposition présentée du 5 décembre 2019 au 16 février 2020, qui mettait en vedette la contribution des familles Pomerleau qui ont marqué l'histoire de la ville soit par leur engagement social, commercial ou communautaire. À cette occasion, la directrice Madame Diane Drapeau nous avait offert un espace pour faire présenter notre association aux visiteurs.

Le 5 décembre dernier, jour de l'ouverture, de gauche à droite Daniel Pomerleau, Sylvain Vachon, Marie-Marthe Pomerleau, Régent Charest et Maurice Vachon responsable de ce projet réalisé s'est occupé avec brio.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2020

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE